

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 juillet 2026

Sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - Mme HEINRICH Aurélia
 M. KEITH Alain - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa
 Mme LEMMEL Anne-Sophie - M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny
 Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry
 M. PETER Eric - Mme ROTH Camille- M. SCHMUCK Claude.

Absences excusées :

- Mme Aniko JUNG avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandrine KETTERER avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE MOMMENHEIM.

Rapporteur : le maire

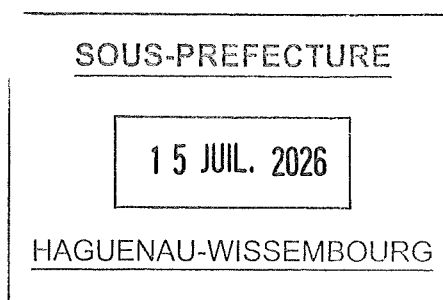
L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération ou vice-versa. Elle intervient, soit :

- à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération (transfert de compétences) ou de la Communauté d'Agglomération vers les communes (restitution de compétences),
- lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.



Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 7 mai dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

Mme Anne-Sophie LEMMEL, adjointe en charge des finances comme membre titulaire de la CLECT, M Gérard MITTELHAEUSER, 1^{er} adjoint au maire comme membre suppléant(e) de la CLECT.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

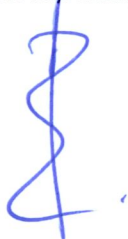
VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 7 mai 2026 portant création et composition de la CLECT,

- **DESIGNE** Mme Anne-Sophie LEMMEL, adjointe en charge des finances comme membre titulaire de la CLECT, M Gérard MITTELHAEUSER, 1^{er} adjoint au maire comme membre suppléant(e) de la CLECT
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée par 19 voix « POUR ».

Pour extrait conforme,

Le Président, **Eric MULLER, maire.**



Le (la) secrétaire de séance,
Aurélia HEINRICH, adjointe au maire